

# Le Projet Jeunes Citoyens

---

Le Projet Jeunes Citoyens vise à accompagner les jeunes de Plomelin, âgés de 16 à 20 ans, **dans l'accès à l'autonomie par un engagement citoyen dans leur commune.**

Le Projet Jeunes Citoyens (PJC) **s'inscrit dans une démarche de citoyenneté pour la jeunesse. Le PJC est composé d'actions concrètes de solidarité communale basées sur le volontariat. Le PJC entre dans la politique communale d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie. Il est aussi prévu pour valoriser les jeunes et enrichir leur CV. Une attestation du CCAS sera délivrée en fin de mission.**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Plomelin souhaite soutenir les jeunes plomelinois(es) en proposant une aide financière sur leur projet concernant la mobilité, l'insertion professionnelle ou le projet scolaire.

**Cet octroi repose sur une démarche volontaire du jeune**, et sera la contrepartie de la réalisation d'une contribution citoyenne, selon une durée définie dans une convention.

**En lien avec leurs études, la mobilité ou l'emploi.**

Les jeunes pourront postuler à ce dispositif pour tout projet (*sauf BAFA et loisirs*) lié à :

- **La Mobilité : permis de conduire, Brevet de sécurité routière, achat d'un moyen de locomotion indispensable pour le travail ou la formation.**
- **L'insertion professionnelle et / ou le projet de formation : achat de matériel nécessaire à la formation (exemple : malle technique, ustensiles de cuisine,**

**ordinateur...), permis spécifique, frais liés à un stage hors Quimper Bretagne Occidentale....**

- **Tout autre projet (hors loisirs) : le projet sera étudié**

**Le coût du projet devra être supérieur à 400.00 €**

### **Durée du Projet :**

Le dispositif accueillera 4 jeunes en 2025. Chaque jeune effectuera 40 heures d'engagement citoyen auprès de la commune et / ou des associations sur l'année.

### **Critères de sélection :**

- Habiter Plomelin
- Être motivé.ée
- Avoir un projet bien établi
- Être disponible

### **Axes de missions retenus :**

Pour l'année 2025, les axes des missions proposées aux jeunes seront les suivants :

- **Solidarité (ex : distribution de colis aux aînés, ...)**
- **Environnement (ex : entretien des espaces verts, plantations, nettoyage des routes, création de sentiers, nettoyage des panneaux...)**
- **Intergénération (ex : aide aux parents d'élèves lors des fêtes d'école, service du repas des aînés, animation périscolaire...)**

- **Culture / Evènements (ex : participation à des événements dans la commune, aide aux associations, ...)**

Pour certaines missions, une participation sera obligatoire : repas des aînés, distribution des colis en fin d'année, voeux du Maire.

Les heures pourront être effectuées en semaine, lors des vacances scolaires ou les week-ends selon les disponibilités du jeune.

Sur chaque projet, le jeune sera accueilli et pris en charge par une personne référente de la structure d'accueil (professionnel ou bénévole).

### **Fin de projet**

Un bilan sera effectué en fin de projet avec les jeunes, les référents professionnels ou associatifs et des élus.

**Suite à ce bilan, l'aide de 400€ sera attribuée au jeune qui s'engage à fournir à la Mairie le justificatif concernant le projet financé.**